



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rémunérations

Question écrite n° 119482

Texte de la question

M. Léonce Deprez attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur l'importance des prélèvements sociaux sur le bulletin de paie d'un manoeuvre payé 1 066 euros par mois (129 heures). Il lui demande s'il n'y a pas lieu de plafonner ces prélèvements lorsque le salaire est modeste afin de créer « un bouclier social » et de garantir ainsi le pouvoir d'achat, l'importance des prélèvements sociaux gommant les effets de l'augmentation de salaire.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119482

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2068